

# COMMISSION DU CODEX ALIMENTARIUS



Organisation des Nations Unies  
pour l'alimentation  
et l'agriculture



Organisation  
mondiale de la Santé

Viale delle Terme di Caracalla, 00153 Rome, Italie - Tél: (+39) 06 57051 - Courrier électronique: [codex@fao.org](mailto:codex@fao.org) - [www.codexalimentarius.org](http://www.codexalimentarius.org)

CL 2024/03-CF

Mars 2024

**AUX:** Points de contact du Codex  
Points de contact d'organisations internationales ayant le statut d'observateur auprès du Codex

**DU:** Secrétariat, Commission du Codex Alimentarius  
Programme mixte FAO/OMS sur les normes alimentaires

**OBJET:** **Demande d'observations à l'étape 3 sur les plans d'échantillonnage pour le méthylmercure dans le poisson**

**DATE LIMITE:** 31 mars 2024

## GÉNÉRALITÉS

1. Pour prendre connaissance des informations générales, veuillez-vous reporter au document CX/CF 24/17/6<sup>1</sup>.

## DEMANDE D'OBSERVATIONS

2. Les membres du Codex et observateurs sont invités à présenter des observations sur les plans d'échantillonnage proposés pour le méthylmercure dans le poisson qui figurent dans l'annexe I du document CX/CF 24/17/6.
3. En formulant les observations sur les plans d'échantillonnage, les membres et observateurs du Codex sont priés d'indiquer si le plan d'échantillonnage:
  - (i) peut être recommandé pour adoption finale à l'étape 5/8 sur la base des données/informations fournies dans le document de travail (Appendice III) et des exemples fournis dans l'Appendice II.  
ou
  - (ii) devrait être développé davantage afin de poursuivre l'examen des aspects soulevés aux paragraphes 32, 55 et 56 (Appendice III).  
ou
  - (iii) indique une/d'autre(s) approche(s) qui pourrai(en)t faciliter la finalisation des travaux, lors de la 17<sup>e</sup> session du CCCF, à savoir considérer l'utilité d'avoir un plan d'échantillonnage préliminaire qui puisse faciliter l'application des limites maximales. Le plan d'échantillonnage pourrait être élaboré ou complété à l'avenir quand d'autres données/informations seront disponibles sur la base des points soulevés dans les paragraphes 32, 55 et 56 du document CX/CF 24/17/6, Appendice III.
4. Les membres du Codex et observateurs sont encouragés à présenter des observations en réponse à cette lettre circulaire<sup>2</sup> afin de faciliter les débats et la prise de décision lors de la 17<sup>e</sup> session du CCCF.

## ORIENTATIONS CONCERNANT LA PRÉSENTATION DES OBSERVATIONS

5. Les observations doivent être présentées dans le système OCS, par l'intermédiaire des Points de contact des membres du Codex et observateurs.
6. Les Points de contact des membres du Codex et observateurs peuvent accéder au système OCS et au document ouvert aux observations en sélectionnant "Entrer" dans la page "Mes révisions", disponible après avoir accédé au système.

<sup>1</sup> <https://www.fao.org/fao-who-codexalimentarius/meetings/detail/fr/?meeting=CCCF&session=17>

<sup>2</sup> <http://www.fao.org/fao-who-codexalimentarius/resources/circular-letters/fr/>

<https://www.fao.org/fao-who-codexalimentarius/committees/committee/related-circular-letters/fr/?committee=CCCF>

7. Les Points de contact des membres du Codex et des organisations observatrices doivent fournir des propositions de changements et des observations/justifications sur un paragraphe spécifique (dans les catégories: rédactionnels, de fond, techniques et traduction) et/ou au niveau du document (observations générales ou observations récapitulatives). Des conseils supplémentaires sur les catégories et les types d'observations de l'OCS se trouvent dans les questions fréquentes de l'OCS (FAQs)<sup>3</sup>.
8. Des directives supplémentaires, y compris le Manuel de l'utilisateur et le guide succinct, sont disponibles sur le site du Codex<sup>4</sup>.
9. Les éventuelles questions sur le système OCS peuvent être adressées à [Codex-OCS@fao.org](mailto:Codex-OCS@fao.org).

---

<sup>3</sup> [http://www.fao.org/fileadmin/user\\_upload/codexalimentarius/doc/OCS/Codex\\_OCS\\_FAQs\\_2017-11-06.pdf](http://www.fao.org/fileadmin/user_upload/codexalimentarius/doc/OCS/Codex_OCS_FAQs_2017-11-06.pdf)

<sup>4</sup> <https://www.fao.org/fao-who-codexalimentarius/resources/ocs/fr/>